MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR

*Liberté*
*Égalité*
*Fraternité*

# PRÉVENTION
# VOL À LA ROULOTTE

Les conseils pour éviter les vols.

Victime ou témoin d'un vol : que faire ?

Gendarmerie nationale

2022-143 infographie prévention vols à la roulotte v2.indd 1 28/06/2023 15:28

# CONTRE LES VOLS DE VOITURES ET D'ACCESSOIRES,
# LES BONS RÉFLEXES !

## PRÉVENIR LES RISQUES DE VOL

- En quittant ma voiture, je vérifie que les portes sont bien fermées. à l'arrêt, je ferme systématiquement mon véhicule à clé et je ne baisse pas les vitres.
- A l'arrêt, je ne laisse pas le moteur tourner, même si je m'absente pour une course rapide.
- Je ne laisse pas les clés sur le contact, même dans un lieu fermé (garage, cour, jardin). Je ferme ma voiture à clés en toutes circonstances.
- J'équipe ma voiture d'un système antivol électrique (anti-démarrage, alarme) ou bien mécanique (par exemple, une canne antivol).
- De nuit, j'évite de garer ma voiture dans les secteurs non éclairés.
- Je ne laisse jamais les papiers dans ma voiture : certificat d'immatriculation (carte grise), permis de conduire.
- Face au car-jacking (vol d'une voiture avec l'automobiliste au volant) :
  • je suis vigilant en cas d'accrochage suspect (lorsque les circonstances ne se prêtent pas à un accident) ;
  • je ne tente pas de résister à tout prix à l'agresseur.
  • j'alerte immédiatement la police ou la gendarmerie.

## RÉAGIR FACE À UN VOL

**1. JE SUIS VICTIME D'UN VOL, JE FACILITE L'ACTION DES FORCES DE L'ORDRE.**

***AVANT***
Je garde une photocopie des documents concernant mon véhicule à mon domicile afin de permettre aux forces de l'ordre de renseigner rapidement le fichier national des véhicules volés.

***APRÈS***
• Lorsque je constate le vol de mon véhicule ou vol d'accessoire, j'en informe rapidement le commissariat ou la brigade de gendarmerie la plus proche. Je dépose plainte dès que possible.

• Si je retrouve le véhicule volé ou si j'identifie des pièces dérobées, je contacte immédiatement la police ou la gendarmerie et ne tente rien par moi- même pour récupérer ce qui m'appartient.

**2. JE SUIS VICTIME OU TÉMOIN D'UN VOL OU D'UNE TENTATIVE EN COURS, J'APPELLE LE 17.**

Pour gagner du temps, **vous pouvez déposer une pré-plainte en ligne**. Ce service vous permet de remplir vous-même les éléments relatifs à votre identité, aux faits et au préjudice matériel subi. C'est également vous qui fixez le jour et l'heure de la finalisation de la plainte sur place (au commissariat ou à la brigade de gendarmerie).
***https://www.pre-plainte-en-ligne.gouv.fr***

2022 - 143 © SIRPA GENDARMERIE CC